

Enseignement : le privé doit former un étudiant sur cinq d'ici 2015

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 09-05-2007 14:31:31

Un accord-cadre portant sur la mise à niveau et la promotion du secteur de l'enseignement et de la formation privés a été signé, mardi à Rabat, entre le Gouvernement et les représentants des établissements privés d'enseignement et de formation.

L'accord-cadre vise à assurer l'accompagnement effectif du secteur, à travers notamment la prise en charge de 20 % des effectifs globaux des élèves, étudiants et stagiaires à l'horizon 2015.

L'accord-cadre, dont la cérémonie de signature s'est déroulée en présence du M. Abdelaziz Meziane Belfkih, conseiller de SM le Roi, vise à faire participer ce secteur dans l'effort national pour la promotion du système d'éducation et de Formation, à mobiliser le potentiel de croissance que recèle le secteur privé, à stimuler son développement et à renforcer sa capacité de soutien à l'action publique en matière d'éducation et de formation.

Cet accord comprend un dispositif d'incitations pour promouvoir le secteur et accroître son attractivité, notamment la franchise des droits et taxes à l'importation, la suppression de la taxe sur les établissements privés, prélevée dans le cadre de la loi sur la fiscalité des collectivités locales et l'accès aux fonds de promotion des investissements.

Ces incitations concernent également la mise en place d'un mécanisme de cofinancement concessionnel Etat-Banques, pour financer les projets de création ou d'extension d'établissements privés d'enseignement et de formation et l'examen par le gouvernement, en concertation avec les représentants du secteur, de tous les moyens susceptibles d'encourager les établissements du secteur à accéder aux programmes de promotion d'emploi, à savoir Moukawalati, Idmaje et Taahil.

Elles portent aussi sur l'accès des établissements du secteur aux lignes de financement en capital risque disponibles, à travers le système bancaire et les organismes de financement en capital risque, et aux lignes de financement mobilisées dans le cadre de la coopération bilatérale pour la mise à niveau des petites et moyennes entreprises.

Au niveau du foncier, le gouvernement facilitera aux investisseurs dans le secteur la réalisation de leurs projets en leur permettant d'avoir accès aux terrains publics disponibles, y compris ceux appartenant aux aménageurs et opérateurs publics.

Sur le plan de l'accompagnement du secteur, l'accord-cadre prévoit la mise en place d'un comité spécial qui sera chargé du suivi de la mise en oeuvre générale de cet accord et de la bonne exécution de ses dispositions sur la base des différents rapports établis dans le cadre de la concertation.

Source : MAP